

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

DES EXERCICES CLOS LES

30 SEPTEMBRE 2016 ET 2015

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

DES EXERCICES CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2016 ET 2015

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS 1

ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

**ÉTATS NON CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET
ÉTATS NON CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU 2**

ÉTATS NON CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES 3

BILANS NON CONSOLIDÉS 4

ÉTATS NON CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE 5

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS 6

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AUX ASSOCIÉS DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés ci-joints de Société en commandite Gaz Métro, qui comprennent les bilans non consolidés au 30 septembre 2016 et au 30 septembre 2015, les états non consolidés des résultats, du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers non consolidés

La direction de Gaz Métro inc., en sa qualité de commandité de Société en commandite Gaz Métro, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers non consolidés conformément au référentiel comptable décrit à la note 2, ce qui implique de déterminer que le référentiel comptable est acceptable pour la préparation des états financiers non consolidés dans les circonstances, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers non consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers non consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers non consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers non consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de Société en commandite Gaz Métro au 30 septembre 2016 et au 30 septembre 2015, ainsi que de ses résultats d'exploitation non consolidés et de ses flux de trésorerie non consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément au référentiel comptable décrit à la note 2 aux états financiers non consolidés.

Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons votre attention sur la note 2 afférente aux états financiers non consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers non consolidés ont été préparés dans le but d'aider Société en commandite Gaz Métro à se conformer aux exigences réglementaires de la Régie de l'énergie et pour n'être utilisés que par Société en commandite Gaz Métro et les institutions financières prêteuses. En conséquence, il est possible que les états financiers non consolidés ne puissent pas se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à Société en commandite Gaz Métro et à la Régie de l'énergie et les institutions financières prêteuses et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

(signé)

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. ¹

Montréal (Canada)
Le 14 décembre 2016

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119245

ÉTATS NON CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

	2016	2015 (note 23)
REVENUS	1 555 068 \$	1 603 284 \$
COÛTS DIRECTS	1 000 210	1 049 185
MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	554 858	554 099
FRAIS		
Exploitation et entretien	249 192	259 059
Effet de la constatation d'actifs réglementaires liés aux avantages sociaux futurs (note 23)	(79 287)	-
Amortissements (notes 4, 7 et 8)	146 161	136 870
Intérêts sur la dette à long terme	71 352	82 912
Frais financiers et autres	2 302	7 361
	389 720	486 202
BÉNÉFICE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	165 138	67 897
Quotes-parts des bénéfices de filiales	112 381	113 085
BÉNÉFICE NET	277 519 \$	180 982 \$

ÉTATS NON CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2016	2015 (note 23)
BÉNÉFICE NET	277 519 \$	180 982 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Variation des écarts de conversion des établissements étrangers	(25 982)	227 526
Variation des écarts de conversion relatifs aux activités de couverture de l'investissement net	13 181	(124 029)
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie	(4 452)	(3 727)
Variation de la situation de capitalisation des régimes au titre des avantages sociaux futurs (note 16)	36 563	1 744
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(5 867)	(7 477)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	13 443	94 037
RÉSULTAT ÉTENDU	290 962 \$	275 019 \$

Les notes afférentes aux états financiers non consolidés font partie intégrante de ces états.

	Capital	Déficit (note 23)	Cumul des autres éléments du résultat étendu (notes 14 et 23)	Total des capitaux propres
Solde au 30 septembre 2015	1 751 825 \$	(105 540)\$	30 954 \$	1 677 239 \$
Bénéfice net	-	277 519	-	277 519
Autres éléments du résultat étendu	-	-	13 443	13 443
Distributions	-	(194 011)	-	(194 011)
Solde au 30 septembre 2016	1 751 825 \$	(22 032)\$	44 397 \$	1 774 190 \$
Solde au 30 septembre 2014	1 496 825 \$	(111 928)\$	(63 083)\$	1 321 814 \$
Bénéfice net	-	180 982	-	180 982
Autres éléments du résultat étendu	-	-	94 037	94 037
Émissions de parts (note 13)	255 000	-	-	255 000
Distributions	-	(174 594)	-	(174 594)
Solde au 30 septembre 2015	1 751 825 \$	(105 540)\$	30 954 \$	1 677 239 \$

Les notes afférentes aux états financiers non consolidés font partie intégrante de ces états.

	<u>2016</u>	<u>2015</u> (note 23)
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 804 \$	1 316 \$
Clients et autres débiteurs (note 5)	91 723	92 099
Actifs réglementaires (note 4)	166 380	86 186
Stocks (note 6)	94 513	89 694
Frais payés d'avance	6 256	6 146
Instruments financiers dérivés (note 19)	110	47
Total de l'actif à court terme	<u>384 786</u>	<u>275 488</u>
Actif à long terme		
Propriétés, aménagements et équipements (note 7)	1 983 946	1 873 724
Trésorerie soumise à des restrictions	36 653	36 164
Actifs incorporels (note 8)	396 661	335 230
Actifs réglementaires (note 4)	449 427	307 604
Placements (note 9)	1 726 113	1 689 678
Instruments financiers dérivés (note 19)	261	750
Total de l'actif à long terme	<u>4 593 061</u>	<u>4 243 150</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>4 977 847 \$</u>	<u>4 518 638 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	6 582 \$	6 421 \$
Fournisseurs et charges à payer	201 538	187 123
Passifs réglementaires (note 4)	111 368	35 545
Distributions à payer	48 503	44 794
Instruments financiers dérivés (note 19)	139	308
Échéances courantes de la dette à long terme (note 11)	530	44
Total du passif à court terme	<u>368 660</u>	<u>274 235</u>
Passif à long terme		
Dette à long terme (note 11)	2 252 531	2 008 612
Passifs réglementaires (note 4)	243 719	294 494
Instruments financiers dérivés (note 19)	231	4 829
Autres éléments du passif à long terme (note 12)	338 516	259 229
Total du passif à long terme	<u>2 834 997</u>	<u>2 567 164</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>3 203 657</u>	<u>2 841 399</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital (note 13)	1 751 825	1 751 825
Déficit	(22 032)	(105 540)
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 14)	44 397	30 954
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	<u>1 774 190</u>	<u>1 677 239</u>
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	<u>4 977 847 \$</u>	<u>4 518 638 \$</u>

Engagements et garanties (note 21)


Éventualités (note 22)

Événements postérieurs à la date du bilan (note 24)

Les notes afférentes aux états financiers non consolidés font partie intégrante de ces états.

Au nom du conseil d'administration de Gaz Métro inc., en sa qualité de commandité,


 SOPHIE BROCHU
 Administrateur


 PIERRE MONAHAN
 Administrateur

	2016	2015 (note 23)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	277 519 \$	180 982 \$
Ajustements afin de rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie d'exploitation		
Distributions reçues de filiales	49 454	66 806
Amortissement des propriétés, aménagements et équipements (note 7)	108 501	100 249
Amortissement des actifs et passifs réglementaires, des actifs incorporels et des frais liés au financement (notes 4, 8 et 11)	132 358	104 928
Quotes-parts des bénéficiaires de filiales	(112 381)	(113 085)
Effet de la constatation d'actifs réglementaires liés aux avantages sociaux futurs (note 23)	(79 287)	-
Variation des actifs et passifs réglementaires reliés au coût de l'énergie	9 316	17 948
Variation des autres actifs et passifs réglementaires	(69 302)	(17 142)
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation (note 15)	1 879	28 057
Autres	252	6 568
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	318 309	375 311
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de propriétés, aménagements et équipements	(185 957)	(144 038)
Acquisitions d'actifs incorporels (note 8)	(162 196)	(374 931)
Variation des placements	36	(37 832)
Autres	(2 896)	13 194
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(351 013)	(543 607)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des crédits à terme	1 878 613	2 452 169
Remboursements des crédits à terme	(1 722 213)	(2 578 464)
Émissions de dettes à long terme	101 470	214 400
Frais d'émission liés aux dettes à long terme	(967)	(2 158)
Remboursements de dettes à long terme	(526)	(751)
Règlements d'instruments financiers dérivés	(9 044)	-
Émissions de parts	-	255 000
Distributions	(190 302)	(172 303)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	57 031	167 893
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE, DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DU DÉCOUVERT BANCAIRE	24 327	(403)
TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DÉCOUVERT BANCAIRE, AU DÉBUT ⁽¹⁾	(5 105)	(4 702)
TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DÉCOUVERT BANCAIRE, À LA FIN ⁽¹⁾	19 222 \$	(5 105) \$

⁽¹⁾ Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie et découvert bancaire est composé de 25 804 \$ d'encaisse et 6 582 \$ de découvert bancaire au 30 septembre 2016 comparativement à 1 316 \$ et 6 421 \$, respectivement, au 30 septembre 2015.

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 15)

Les notes afférentes aux états financiers non consolidés font partie intégrante de ces états.

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Société en commandite Gaz Métro (la Société ou Gaz Métro) est une société dont une des principales activités est la distribution de gaz naturel au Québec (Gaz Métro-daQ). Gaz Métro est aussi distributeur d'énergie au Vermont aux États-Unis (Vermont), par l'intermédiaire de sa filiale à part entière, Northern New England Energy Corporation (NNEEC), l'unique actionnaire de Vermont Gas Systems, Inc. (VGS), qui est le seul distributeur gazier au Vermont, et de Green Mountain Power Corporation (GMP), le plus important distributeur d'électricité au Vermont. Gaz Métro est de plus engagée, par l'intermédiaire de filiales, dans d'autres activités, en majeure partie réglementées, dans le marché du transport et de l'entreposage du gaz naturel. Gaz Métro est également engagée dans des activités non réglementées de développement et d'exploitation de projets énergétiques tels que la production d'énergie éolienne et l'utilisation du gaz naturel liquéfié et comprimé comme carburant ou produit énergétique. Le contexte réglementaire de Gaz Métro ainsi que l'impact de ce contexte sur les états financiers non consolidés sont décrits à la note 4.

2. MÉTHODES COMPTABLES

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Les états financiers non consolidés de Gaz Métro sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis, à l'exception du fait qu'ils sont non consolidés et que les participations dans les filiales sont comptabilisées à la valeur de consolidation. Les informations comparatives, qui étaient antérieurement présentées conformément aux PCGR du Canada inclus à la Partie V du Manuel de CPA Canada - Comptabilité, intitulée *Normes comptables pré-basculement* (PCGR du Canada) ont été ajustées au besoin afin d'être conformes aux méthodes comptables de la Société en vertu des PCGR des États-Unis. Ces états financiers non consolidés sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par les administrateurs, la Régie de l'énergie (Régie) et les autorités fiscales canadiennes. La Société produit également des états financiers consolidés.

Gaz Métro a choisi d'utiliser les PCGR des États-Unis afin d'adopter la stratégie préconisée par ses associés, Gaz Métro inc. (GMi) et Valener Inc. (Valener), qui ont tous les deux obtenu des dispenses de trois ans des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces dispenses permettent à GMi et à Valener de préparer leurs états financiers consolidés annuels et intermédiaires des exercices 2016 à 2018 inclusivement conformément aux PCGR des États-Unis afin de répondre à leurs obligations d'information continue au Canada.

La note 23 présente les incidences du passage aux PCGR des États-Unis sur les bilans non consolidés et les résultats non consolidés des périodes comparatives ainsi que les rapprochements avec les informations financières préparées initialement conformément aux PCGR du Canada.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Afin de dresser les états financiers non consolidés, la direction de la Société doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif figurant aux bilans non consolidés, sur les éventualités mentionnées à la date des états financiers non consolidés et sur les montants des composantes des états non consolidés des résultats et du résultat étendu de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments des états financiers non consolidés qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations comprennent les hypothèses actuarielles et économiques utilisées pour la comptabilisation des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite pour les employés (avantages sociaux futurs), l'amortissement, les évaluations des actifs à long terme, l'estimation de volumes livrés et non facturés aux fins de la constatation des revenus, les effets des décisions et autres démarches réglementaires sur les actifs et passifs réglementaires, les propriétés, aménagements et équipements ainsi que sur les actifs incorporels, le coût éventuel du retrait des propriétés, aménagements et équipements, la juste valeur des instruments financiers dérivés et l'évaluation des provisions telles que les éventualités légales.

RÉGLEMENTATION

Gaz Métro exerce des activités qui sont soumises à un organisme de réglementation, soit la Régie.

Dans l'exercice de son pouvoir, la Régie rend des décisions, entre autres, en matière de développement de réseaux, de fixation des tarifs et d'utilisation de certaines méthodes comptables sous-jacentes qui diffèrent de celles autrement appliquées par les entreprises non réglementées.

Les actifs et passifs réglementaires (APR) découlent du processus d'établissement des tarifs des entreprises ayant des activités à tarifs réglementés. Les actifs réglementaires représentent des coûts engagés que les entités assujetties à la réglementation des tarifs prévoient recouvrer de leur clientèle au cours d'exercices futurs par l'entremise du processus d'établissement des tarifs. Les passifs réglementaires représentent des sommes que les entités assujetties à la réglementation des tarifs prévoient remettre à leur clientèle au cours d'exercices futurs par l'intermédiaire du processus d'établissement des tarifs. Les montants admissibles aux reports dépendent des décisions des différents organismes de réglementation des tarifs et des normes comptables applicables aux activités à tarifs réglementés.

Conformément à la réglementation en vigueur, les APR sont recouverts ou remboursés par l'intermédiaire du processus d'établissement des tarifs sur diverses périodes, en fonction de leur nature. Les APR font l'objet de suivis et d'évaluations périodiques. Si Gaz Métro jugeait qu'il n'était plus probable que certains montants puissent être recouverts ou aient à être remboursés dans les tarifs futurs, à la suite d'interventions de la Régie, la valeur comptable des actifs ou passifs réglementaires sous-jacents serait ajustée en conséquence.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés d'encaisse et de placements dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

TRÉSORERIE SOUMISE À DES RESTRICTIONS

La trésorerie soumise à des restrictions est composée de l'encaisse et représente des dépôts de garanties reçus de clients. La trésorerie soumise à des restrictions est présentée dans l'actif à court terme ou dans l'actif à long terme selon l'échéance des passifs auxquels elle est associée.

CLIENTS

Les comptes clients sont comptabilisés au montant facturé ajusté, au besoin, pour tenir compte d'une provision pour créances douteuses.

STOCKS

Les stocks sont principalement composés de gaz naturel et incluent également des stocks de fournitures et matériaux. Ceux-ci sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La Société n'est pas autorisée à faire de profit sur la vente de gaz naturel. Ainsi, l'écart entre les tarifs de fourniture approuvés par les organismes de réglementation, selon le cas, et le coût réel d'approvisionnement du gaz naturel est comptabilisé à titre d'ajustement des coûts directs et en contrepartie, un actif ou passif réglementaire est créé conformément au mécanisme réglementaire.

PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Les propriétés, aménagements et équipements sont composés principalement d'actifs utilisés dans le cadre d'activités à tarifs réglementés et sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Les contributions reçues de tiers sont portées en diminution du coût des immobilisations corporelles auquel elles se rapportent. Le coût des projets comprend les coûts directs et les frais généraux. Gaz Métro capitalise des intérêts calculés en fonction de son coût moyen pondéré du capital qui inclut une composante intérêt et une composante rendement liée aux capitaux propres, tel que reconnu par la Régie. La composante intérêt est comptabilisée à titre de réduction à la rubrique intérêts sur la dette à long terme alors que la composante liée aux capitaux propres est comptabilisée à titre de revenus dans les frais financiers et autres. Le rendement capitalisé sur des projets sera récupéré dans les tarifs futurs lors de l'amortissement des propriétés, aménagements et équipements.

L'amortissement est calculé principalement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie résiduelle estimative des actifs existants. Les taux d'amortissement utilisés sont révisés et approuvés périodiquement par la Régie et, dans certains cas, ils tiennent compte de l'estimation du coût éventuel de retrait. Ces coûts éventuels de retrait, qui ne sont pas liés à des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, sont comptabilisés en augmentation des passifs réglementaires tandis que les coûts réels de retrait sont plutôt comptabilisés en diminution de ceux-ci. L'incidence de cette pratique est présentée à la note 4.

L'amortissement des propriétés, aménagements et équipements est calculé selon les périodes d'amortissement suivantes :

Entreposage	15 à 44 ans
Transport	40 à 70 ans
Distribution	16 à 70 ans
Installations générales	2 à 44 ans

OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE DES PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

La juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service des propriétés, aménagements et équipements est constatée, lorsqu'une obligation juridique existe, à titre de passif dans la période au cours de laquelle elle est engagée, pourvu qu'une estimation raisonnable de la juste valeur puisse être établie. L'obligation est initialement évaluée à sa juste valeur en utilisant l'approche de la valeur actualisée des coûts prévus et est subséquemment ajustée pour refléter tout changement découlant du passage du temps et tout changement relatif à la date de paiement prévue ou au montant de l'estimation initiale.

Pour les activités à tarifs réglementés de Gaz Métro, il n'est cependant pas possible de déterminer la portée exacte des obligations juridiques, et/ou le moment où elles devraient engager des coûts pour respecter ces obligations. Par conséquent, il n'est pas possible d'établir une estimation raisonnable de la juste valeur du passif connexe et aucun passif n'a été comptabilisé.

PLACEMENTS

Gaz Métro comptabilise ses participations dans des filiales selon la méthode de la valeur de consolidation. La méthode de la valeur de consolidation est une méthode de comptabilisation selon laquelle le placement est comptabilisé initialement au coût et la valeur comptable est ensuite ajustée en enregistrant la quote-part des résultats et la quote-part des opérations affectant les capitaux propres de la filiale. Gaz Métro a utilisé l'approche des distributions par nature pour la présentation aux états non consolidés des flux de trésorerie des distributions reçues de ses participations comptabilisées à la valeur de consolidation. Selon cette approche, les distributions qui sont générées par les activités d'exploitation sont présentées dans les activités d'exploitation alors que les distributions qui représentent un remboursement de capital sont présentées dans les activités d'investissement. Dans le cas où le solde d'une participation dans une filiale est créditeur, le placement est présenté dans les autres éléments du passif à long terme.

La direction procède périodiquement à une analyse individuelle de ses participations dans des filiales et, lorsqu'elles subissent une moins-value durable, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur et la perte est comptabilisée dans les résultats.

PARTICIPATION D'INVESTISSEMENT QUÉBEC DANS GAZ MÉTRO GNL

Gaz Métro détient une participation de 58 % dans Gaz Métro GNL S.E.C. (Gaz Métro GNL) et l'autre 42 % est détenu par Investissement Québec. L'entente de participation comprend une option d'achat pour Gaz Métro des parts détenues par Investissement Québec pouvant être exercée à partir de la 8^e année suivant la mise en service du projet à un montant qui confère à Investissement Québec un taux de rendement interne de 10 % du capital investi. Investissement Québec détient pour sa part une option de vente de ses parts pouvant être exercée à partir de la 15^e année suivant la mise en service du projet à un montant correspondant à 90 % de leur juste valeur marchande, dans la mesure où Gaz Métro décidait de ne pas se prévaloir de son option d'achat, laquelle ayant préséance en tout temps.

La participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL est considérée comme une participation ne donnant pas le contrôle dans les états financiers consolidés, méthode selon laquelle l'option de vente n'a pas d'impacts sur le montant comptabilisé, et la participation d'Investissement Québec n'est donc pas comptabilisée dans les états financiers non consolidés de Gaz Métro. Le montant auquel les unités seraient rachetées si l'option de vente d'Investissement Québec était disponible au 30 septembre 2016 est de 39 537 \$ (24 034 \$ au 30 septembre 2015).

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont constitués principalement de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES) et de frais reliés au développement informatique.

Les droits d'émission de GES sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les droits d'émission de GES sont achetés dans le cadre du système de

plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES du gouvernement du Québec et ils sont comptabilisés au rythme des émissions de GES, à la rubrique coûts directs. Si les émissions de GES réalisées dépassaient les droits détenus, un passif représentant les droits manquants serait comptabilisé et évalué au prix en vigueur des droits d'émissions de GES en date des bilans non consolidés.

Les frais reliés au développement informatique comprennent notamment les coûts engagés au stade du développement de systèmes informatiques, soit ceux relatifs à la main-d'œuvre directe, aux frais généraux et aux logiciels achetés à l'externe, ainsi que les coûts des licences et des logiciels acquis destinés à l'usage interne. Les dépenses de maintenance et de formation sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées à la rubrique exploitation et entretien. Les frais reliés au développement informatique sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile estimatives de 5 et 10 ans.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme pouvant être soumis à un test de dépréciation comprennent les propriétés, aménagements et équipements, les actifs réglementaires et les actifs incorporels à durée de vie utile limitée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel des flux de trésorerie indépendants sont générés. Le test de recouvrabilité est effectué en comparant la somme des flux de trésorerie nets futurs non actualisés qui sont directement associés à l'utilisation et à la cession éventuelle du groupe d'actifs à sa valeur comptable. Si la valeur comptable du groupe d'actifs excède les flux de trésorerie nets futurs non actualisés, le montant de la dépréciation, soit l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur du groupe d'actifs, est constaté aux états non consolidés des résultats. La juste valeur est établie selon des techniques d'évaluation, tel le prix en vigueur sur le marché, si disponible, ou est basée sur le total des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle du groupe d'actifs.

De plus, si la Société jugeait qu'il n'était plus probable que certains coûts de propriétés, aménagements et équipements et d'actifs incorporels liés aux activités à tarifs réglementés puissent être recouverts ou remboursés par de futurs ajustements tarifaires à la suite des interventions de la Régie, la valeur comptable de ces actifs serait ajustée en conséquence.

CONVERSION DES DEVICES

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments sont convertis au taux en vigueur à la date d'opération. Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont constatés à l'état non consolidé des résultats de l'exercice en cours.

L'investissement net dans des établissements étrangers est converti en dollars canadiens, au taux de change en vigueur à la date du bilan. La quote-part des résultats est convertie au taux en vigueur à la date d'opération. Les gains et les pertes de change latents résultant de la conversion sont présentés dans les autres éléments du résultat étendu.

CONSTATATION DES REVENUS

Les revenus de la Société sont constitués de produits issus d'activités à tarifs réglementés de distribution de gaz naturel au Québec. Ces revenus sont constatés lorsque la livraison a eu lieu, soit en fonction des relevés des compteurs et autres méthodes d'estimation de la consommation des clients, conformément aux ententes sous-jacentes approuvées par la Régie.

Les contributions reçues des clients sont comptabilisées en réduction du coût des propriétés, aménagements et équipements auxquels elles se rattachent.

AIDE GOUVERNEMENTALE

L'aide gouvernementale est constatée lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'elle soit réalisée et elle est comptabilisée selon la méthode de la réduction des coûts. Selon cette méthode, l'aide gouvernementale est portée en diminution de la dépense ou de l'actif auquel elle se rapporte.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Gaz Métro ne présente pas de dépense d'impôts sur les bénéfices car, selon les lois fiscales en vigueur, les bénéfices sont imposables auprès des associés.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Des régimes de retraite à prestations déterminées (RPD) ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite (ACR), comprenant des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie, sont offerts à la presque totalité des salariés.

Régimes de RPD et régimes d'ACR

L'obligation au titre des prestations projetées et le coût des régimes de RPD et des régimes d'ACR sont établis au moyen de calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service admissibles (méthode actuarielle). Ces calculs actuariels sont basés sur des hypothèses fondées sur les meilleures estimations faites par la direction portant notamment sur (i) le taux d'actualisation, (ii) le rendement prévu des actifs des régimes, (iii) l'évolution future des niveaux de salaires et des coûts des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie et (iv) l'âge de départ à la retraite des employés. Les actifs des régimes de RPD et des régimes d'ACR sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée à l'aide des valeurs de marché à la date de mesure. La méthode fondée sur la juste valeur est utilisée afin de calculer le rendement prévu de l'actif des régimes servant à la détermination du coût au titre des prestations projetées.

Les gains et les pertes actuariels nets en excédent de 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations projetées et la juste valeur de l'actif des régimes au début de la période sont amortis sur la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés couverts, qui varie entre 5 et 11 ans, selon le régime. Cet amortissement est inclus dans le coût net au titre des prestations projetées.

Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés à la date des modifications. Cet amortissement est inclus dans le coût net au titre des prestations projetées.

Selon des traitements réglementaires, Gaz Métro récupère, à même les tarifs, les coûts liés aux régimes de RPD et aux régimes d'ACR lorsque ceux-ci sont déboursés (méthode des déboursés) et ce, jusqu'au 30 septembre 2016. À partir du 1^{er} octobre 2016, en vertu du nouveau traitement réglementaire approuvé par la Régie en décembre 2015, le coût de ces régimes sera recouvré à même les tarifs selon la méthode actuarielle.

Ainsi, les écarts cumulés jusqu'au 30 septembre 2016, entre les coûts établis selon la méthode des déboursés et ceux établis selon la méthode actuarielle pour les régimes de RPD et les régimes d'ACR de Gaz Métro sont comptabilisés à titre d'APR, étant donné qu'ils représentent des sommes qu'il est prévu de recouvrer ou rembourser à même les tarifs futurs. Ces APR seront amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 20 ans à partir du 1^{er} octobre 2016. L'amortissement de ces APR sera inclus à titre d'amortissement à l'état non consolidé des résultats. Pour plus de détails, se référer à la note 23.

Les soldes non amortis liés aux gains et pertes actuariels nets et aux coûts des services passés des régimes de RPD et des régimes d'ACR des entreprises ayant des activités à tarifs réglementés sont comptabilisés à titre d'actifs ou passifs réglementaires (note 23). Pour leur part, les soldes non amortis relatifs aux entreprises n'ayant pas d'activités à tarifs réglementés sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. Les soldes non amortis pour les deux types d'activités sont ensuite amortis aux états non consolidés des résultats selon les méthodes divulguées précédemment.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, Gaz Métro a adopté une nouvelle méthodologie pour l'estimation du coût des services rendus et des intérêts débiteurs pour les régimes de RPD et d'ACR. La méthode appliquée avant le 1^{er} octobre 2015 tenait compte d'un seul taux d'actualisation moyen pondéré, dérivé de la courbe de rendement utilisée pour établir le solde des obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice. Selon la nouvelle méthodologie, des taux d'actualisation différents sur la courbe de rendement sont utilisés pour les services courants et pour les services passés afin de considérer les différences temporelles du versement des prestations et ainsi, raffiner l'établissement de la charge. Gaz Métro a appliqué cette nouvelle méthode d'estimation de façon prospective, laquelle n'a pas eu d'incidence significative sur ses états financiers non consolidés.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie. Les instruments financiers sont comptabilisés aux bilans non consolidés lorsque la Société devient partie prenante aux obligations contractuelles de l'instrument.

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon trois niveaux établis en fonction du caractère observable des données entrant dans leur évaluation. La hiérarchie de la juste valeur comprend les trois niveaux suivants :

- Niveau 1 - les actifs et passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés s'appliquant à des actifs et à des passifs identiques sur des marchés actifs et accessibles à la date d'évaluation.
- Niveau 2 - les évaluations sont établies au moyen de données directement ou indirectement observables, sauf les prix cotés inclus dans le niveau 1.
- Niveau 3 - les évaluations basées sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

RELATIONS DE COUVERTURE

Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour réduire ou éliminer les risques inhérents à certaines opérations et soldes identifiables qui surviennent dans le cours normal des activités. Les risques inhérents que présentent ces opérations et soldes identifiables découlent des variations des prix du gaz naturel, des taux d'intérêt et des taux de change. L'utilisation d'instruments financiers dérivés vise donc à s'assurer que les variations des flux de trésorerie découlant de ces opérations et soldes soient contrebalancées par les variations des flux de trésorerie des instruments financiers dérivés.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan non consolidé. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats, dans la période au cours de laquelle ils se produisent, à l'exception de ceux découlant des instruments financiers dérivés relatifs aux activités à tarifs réglementés et de ceux découlant des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture.

Activités à tarifs réglementés

Des contrats de change à terme sont utilisés afin de gérer l'exposition au risque de change lié à une portion de certaines dépenses libellées en dollars américains pour Gaz Métro.

Les instruments financiers dérivés relatifs aux activités à tarifs réglementés ne sont pas désignés comme instruments de couverture admissibles à la comptabilité de couverture. Les gains et pertes latents découlant des variations de juste valeur de ces instruments financiers sont constatés à titre d'ajustement des APR tel qu'approuvé par la Régie, puisqu'ils seront remboursés ou récupérés à même les tarifs futurs.

Relations de couverture admissibles à la comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture est appliquée pour les transactions qui y sont admissibles, ce qui comprend les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures de l'investissement net dans les établissements étrangers.

Toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts sont documentées formellement, de même que les objectifs et la stratégie de gestion de risque motivant les opérations de couverture. De plus, l'efficacité de la couverture est évaluée au moment de sa mise en place, à chaque date de bilan ainsi qu'à l'échéance de la désignation de couverture. La comptabilité de couverture est abandonnée prospectivement lorsque la relation de couverture n'est plus efficace ou lorsque les éléments de couverture ou couverts cessent d'exister puisqu'ils sont vendus ou liquidés ou si la désignation de couverture cesse.

Dans le cas d'une relation de couverture des flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur d'un instrument financier dérivé désigné comme élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu et la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Les montants antérieurement constatés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés aux résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats ou lorsque l'élément couvert est réglé.

Certaines dettes libellées en dollars américains sont désignées comme élément de couverture d'une portion équivalente de l'investissement net dans des établissements étrangers qui ont comme monnaie fonctionnelle le dollar américain afin de contrer le risque de change afférent. La partie efficace des gains et pertes de change à la conversion des dettes désignées comme élément de couverture est incluse dans les autres éléments du résultat étendu et la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Les gains ou pertes de changes latents sur ces éléments de couverture constatés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés aux résultats lorsqu'il y a réduction de l'investissement net couvert à la suite de la vente de la filiale ou lorsque cette dernière est pratiquement liquidée.

COÛTS DE TRANSACTION

La Société engage des coûts de transaction principalement lors d'une émission de titres d'emprunt. Ces coûts sont déduits de la valeur comptable de la dette afférente et ils sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

NORMES RÉCEMMENT ADOPTÉES

Frais d'émission

En avril 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-03, *Interest-Imputation of Interest (Subtopic 835-30): Simplifying the Presentation of Debt Issuance Costs*. Cette norme, applicable de façon rétrospective, exige que les frais d'émission de titres d'emprunt soient présentés dans le bilan en diminution de la valeur comptable de la dette afférente. Gaz Métro a choisi d'adopter de façon anticipée à compter du 1^{er} octobre 2015 ces nouvelles exigences, ce qui a permis de maintenir la même méthode comptable que celle utilisée antérieurement en vertu des PCGR du Canada.

Stocks

En juillet 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-11, *Inventory (Topic 330): Simplifying the Measure of Inventory*. Cette norme, applicable de façon prospective, exige que les stocks dont le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré ou la méthode du premier entré, premier sorti, soient évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Gaz Métro a choisi d'adopter cette norme de façon anticipée à compter du 1^{er} octobre 2015, ce qui a permis de maintenir la même méthode comptable que celle utilisée antérieurement en vertu des PCGR du Canada.

NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Produits

En mai 2014, le FASB a publié l'ASU 2014-09, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606)*. Cette norme fournit des directives relativement à la comptabilisation des produits au moment du transfert de biens ou de services à un client, pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. Afin de clarifier certaines directives émises dans l'ASU 2014-09, le FASB a par la suite publié l'ASU 2016-08, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606): Principal versus Agent Considerations (Reporting Revenue Gross versus Net)*, l'ASU 2016-10, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606): Identifying Performance Obligations and Licensing* ainsi que l'ASU 2016-12, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606): Narrow-Scope Improvements and Practical Expedients*. Ces directives s'appliqueront de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Gaz Métro examine présentement l'incidence de ces normes sur ses états financiers non consolidés.

Instruments financiers

En janvier 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-01, *Financial Instruments-Overall (Subtopic 825-10): Recognition and Measurement of Financial Assets and Financial Liabilities*. Cette norme modifie certaines exigences sur le plan de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et de la divulgation requise reliées aux instruments financiers. Ces

directives s'appliqueront de façon prospective aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 15 décembre 2017. Gaz Métro examine présentement l'incidence de cette norme sur ses états financiers non consolidés.

Contrats de location

En février 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-02, *Leases (Topic 842)*. Cette norme modifie les exigences de comptabilisation des contrats de location-exploitation. Les entités devront dorénavant comptabiliser les actifs et passifs qui découlent des contrats de location-exploitation, à l'exception des contrats qui ont une durée inférieure à 12 mois pour lesquels un choix de méthode comptable sera possible. Ces directives s'appliqueront de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 15 décembre 2018. Gaz Métro examine présentement l'incidence de cette norme sur ses états financiers non consolidés.

Flux de trésorerie

En août 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-15, *Statement of Cash Flows (Topic 230): Classification of Certain Cash Receipts and Cash Payments*. Cette norme a pour objectif de réduire les différentes pratiques de présentation à l'état des flux de trésorerie pour huit transactions spécifiques. Ces directives s'appliqueront de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 15 décembre 2017. Gaz Métro examine présentement l'incidence de cette norme sur ses états financiers non consolidés.

4. RÉGLEMENTATION DES TARIFS

APPROBATION DES TARIFS

Les activités de Gaz Métro sont régies par la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Les tarifs des exercices 2016 et 2015 ont été établis en fonction d'une méthode fondée sur le coût de service. La méthode du coût de service permet à Gaz Métro de fixer ses tarifs chaque année de manière à recouvrer les frais prévus afin de desservir sa clientèle et à tirer un rendement de base juste et raisonnable sur l'avoir présumé des associés affecté à cette activité.

Le coût moyen pondéré du capital sur la base de tarification doit être fixé en utilisant une structure de capital dite présumée. Dans cette structure, l'avoir présumé des associés est de 46,0 %, dont 38,5 % sont rémunérés comme s'il s'agissait d'actions ordinaires et 7,5 % comme s'il s'agissait d'actions privilégiées.

Le taux de rendement de base autorisé sur l'avoir ordinaire présumé est habituellement établi à partir de l'application d'une formule d'ajustement automatique approuvée par la Régie. La Régie a accepté de ne pas appliquer la formule d'ajustement automatique et de fixer ce taux à 8,90 % pour les exercices 2016 et 2017 comme elle l'avait fait pour 2012 à 2015.

Quant au service de fourniture, c'est-à-dire l'approvisionnement en gaz naturel, la *Loi sur la Régie de l'énergie* prévoit que le gaz naturel soit revendu par le distributeur au coût réel d'approvisionnement. Le tarif de fourniture de gaz naturel est ajusté mensuellement selon le mécanisme d'ajustement tarifaire en place.

ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Le tableau suivant présente la valeur comptable nette des actifs et passifs réglementaires aux 30 septembre 2016 et 2015 :

	Période de recouvrement / règlement résiduel	2016	2015
(en années)			
ACTIFS RÉGLEMENTAIRES ⁽¹⁾			
Compte de stabilisation tarifaire relié à la température et au vent (a)	1 à 2	31 465 \$	38 610 \$
Compte de stabilisation tarifaire relié aux écarts d'inventaire (a)	1 à 2	-	1 330
Frais reliés au coût de l'énergie (b)	1	53 659	65 017
Subventions octroyées (c)	1 à 10	96 694	101 124
Frais reliés aux programmes d'efficacité énergétique (d)	1 à 10	2 069	-
Frais reliés aux avantages sociaux futurs (e)	Indéterminable	286 834	94 520
Provision pour vacances	1	1 742	3 482
Frais reliés aux mécanismes de partage des profits et pertres (f)	1 à 2	98 645	66 252
Frais reliés à la quote-part à l'Agence de l'efficacité énergétique (h)	1 à 3	16 954	-
Autres	Indéterminable	27 745	23 455
		615 807 \$	393 790 \$
PORTIONS PRÉSENTÉES AU BILAN :			
Court terme		166 380	86 186
Long terme		449 427	307 604
		615 807 \$	393 790 \$
PASSIFS RÉGLEMENTAIRES ⁽¹⁾			
Compte de stabilisation tarifaire relié à la température et au vent (a)	1 à 2	45 506 \$	51 237 \$
Compte de stabilisation tarifaire relié aux écarts d'inventaire (a)	1 à 2	4 743	-
Crédits reliés au coût de l'énergie (b)	1	49 249	37 629
Crédits reliés aux mécanismes de partage des profits et pertres (f)	1 à 2	8 437	23 755
Crédits reliés aux programmes d'efficacité énergétique (d)	1 à 10	3 391	-
Coûts éventuels de retrait des propriétés, aménagements et équipements (g)	Indéterminable	239 690	214 890
Autres	Indéterminable	4 071	2 528
		355 087 \$	330 039 \$
PORTIONS PRÉSENTÉE AU BILAN :			
Court terme		111 368	35 545
Long terme		243 719	294 494
		355 087 \$	330 039 \$

⁽¹⁾ L'amortissement net des actifs et passifs réglementaires est de 30 384 \$ en 2016 (30 142 \$ en 2015).

(a) Gaz Métro maintient des comptes de stabilisation tarifaire dans le but de pallier les effets imprévisibles et incontrôlables sur ses activités des variations de la température et du vent ainsi que des écarts d'inventaire de gaz naturel. La Régie a autorisé la demande de Gaz Métro de modifier la période d'amortissement de ces APR à compter du 1^{er} octobre 2016 afin de les amortir sur une période de deux ans dès l'année suivant leur constatation initiale. Se référer à la note 23 pour plus de détails.

(b) Une description de l'incidence de la réglementation des tarifs sur le traitement comptable de ces actifs est présentée à la note 2, sous la rubrique stocks. Les APR reliés au coût de l'énergie sont composés des contreparties reliées aux réévaluations des stocks, des écarts de facturation liés à la mise en place tardive des

nouveaux tarifs annuels applicables et des autres ajustements du coût de l'énergie distribuée nécessaires afin d'annuler les effets découlant de la vente d'énergie sur les résultats, comme prescrit par la Régie.

- (c) Les subventions octroyées sont principalement composées de sommes et d'autres aides données aux clients de Gaz Métro pour l'achat d'équipements pour se convertir au gaz naturel ou pour remplacer leurs équipements actuels par des équipements ayant une meilleure efficacité énergétique.
- (d) La Société a mis sur pied des programmes d'efficacité énergétique auxquels ses clients peuvent participer en respectant certains critères. La Société engage donc des déboursés pour développer des programmes et verser des subventions aux clients qui y participent.

Les actifs et les passifs reliés aux programmes d'efficacité énergétique sont composés des écarts entre les déboursés réels et ceux projetés en début d'exercice au dossier tarifaire ainsi que des sommes relatives à l'incitatif à la performance du Plan Global en Efficacité Énergétique (PGEÉ). Cet incitatif vise principalement à encourager Gaz Métro à promouvoir l'efficacité énergétique auprès de ses clients et consiste en une bonification de rendement pour les associés. Lorsque l'objectif annuel de réduction des volumes de gaz naturel distribué par Gaz Métro est atteint, Gaz Métro comptabilise un revenu équivalant au montant de cet incitatif et un compte d'actifs réglementaires du même montant en contrepartie.

Les sommes relatives au PGEÉ sont reportées, puis amorties en totalité à compter du deuxième exercice subséquent.

- (e) Les actifs réglementaires reliés aux avantages sociaux futurs sont relatifs à certains régimes de RPD et d'ACR. La note 23 fournit plus de détails quant à la modification des traitements réglementaires de Gaz Métro et la note 16 fournit plus de détails quant à la composition de ces APR.
- (f) En vertu du mécanisme de partage de profits et de pertes relié à Gaz Métro, la Régie exige que l'excédent de rendement ou le manque à gagner attribuable aux clients soit remis ou récupéré principalement sous forme d'ajustement des tarifs dans l'exercice suivant son approbation. Ces actifs et passifs réglementaires sont enregistrés dans les exercices au cours desquels ils sont engendrés.
- (g) En vertu de traitements réglementaires, la Société comptabilise, relativement aux activités de distribution d'énergie, l'estimation des coûts éventuels de retrait liés à des propriétés, aménagements et équipements. Ces coûts sont récupérés à même les tarifs principalement par le biais des taux d'amortissement, en augmentation des passifs réglementaires tandis que les coûts réels de retrait sont, pour leur part, enregistrés en diminution des passifs réglementaires.
- (h) Les actifs réglementaires reliés à la quote-part à l'Agence de l'Efficacité Énergétique (AEÉ) sont composés de sommes à récupérer dans les tarifs futurs de Gaz Métro-daQ et ils représentent l'écart entre le paiement réellement effectué à l'AEÉ et le montant prévu au dossier tarifaire. Ces actifs réglementaires sont amortis sur une période de deux ans à compter du deuxième exercice subséquent.

5. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Comptes clients	77 816 \$	80 189 \$
Comptes à recevoir de sociétés apparentés	11 028	9 224
Autres débiteurs	2 879	2 686
	<u>91 723 \$</u>	<u>92 099 \$</u>

6. STOCKS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Gaz naturel	90 113 \$	86 361 \$
Fournitures et matériaux	4 400	3 333
	<u>94 513 \$</u>	<u>89 694 \$</u>

7. PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

	<u>2016</u>			
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Projets en cours</u>	<u>Total</u>
Distribution	2 850 360 \$	1 103 285 \$	52 588 \$	1 799 663 \$
Transport	17 136	3 643	26 581	40 074
Entreposage	47 494	18 268	1 203	30 429
Installations générales	224 987	118 818	7 611	113 780
	<u>3 139 977 \$</u>	<u>1 244 014 \$</u>	<u>87 983 \$</u>	<u>1 983 946 \$</u>
				<u>2015</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Projets en cours</u>	<u>Total</u>
Distribution	2 743 626 \$	1 052 442 \$	30 561 \$	1 721 745 \$
Transport	16 799	4 139	2 644	15 304
Entreposage	45 747	18 192	495	28 050
Installations générales	217 570	115 551	6 606	108 625
	<u>3 023 742 \$</u>	<u>1 190 324 \$</u>	<u>40 306 \$</u>	<u>1 873 724 \$</u>

Distribution : Ces actifs sont relatifs à la distribution de gaz naturel à de basses pressions (habituellement de moins de 5 000 kilo pascal).

Transport : Ces actifs sont relatifs au transport de gaz naturel à de hautes pressions (habituellement de 5 000 kilo pascal et plus).

Entreposage : Ces actifs comprennent les terrains, les bâtiments, les réservoirs et les équipements utilisés pour l'entreposage du gaz naturel.

Installations générales : Ces actifs comprennent les terrains, les bâtiments, les équipements, les véhicules ainsi que les biens liés aux technologies de l'information et aux bureaux corporatifs.

Le coût des propriétés, aménagements et équipements non amortissables, excluant les projets en cours, aux 30 septembre 2016 et 2015 est respectivement de 10 658 \$ et de 10 518 \$ et représente principalement le coût des terrains et des droits afférents.

La charge d'amortissement est de 108 501 \$ en 2016 comparativement à 100 249 \$ en 2015.

Au cours de l'exercice 2016, un montant d'intérêts de 1 228 \$ a été capitalisé dans les projets en cours (932 \$ en 2015).

8. ACTIFS INCORPORELS

	2016		
	Droits d'émission de GES	Développement informatique	Total
Coût	512 740 \$	132 097 \$	644 837 \$
Amortissement cumulé	160 880	87 296	248 176
Valeur comptable nette	<u>351 860 \$</u>	<u>44 801 \$</u>	<u>396 661 \$</u>
	2015		
	Droits d'émission de GES	Développement informatique	Total
Coût	365 322 \$	117 320 \$	482 642 \$
Amortissement cumulé	67 391	80 021	147 412
Valeur comptable nette	<u>297 931 \$</u>	<u>37 299 \$</u>	<u>335 230 \$</u>

Les actifs incorporels capitalisés totalisent 162 196 \$ en 2016 et 374 931 \$ en 2015. De ce montant, 149 469 \$ sont associés à des actifs acquis et 12 727 \$ sont associés à des actifs générés à l'interne en 2016 (367 643 \$ et 7 288 \$ en 2015).

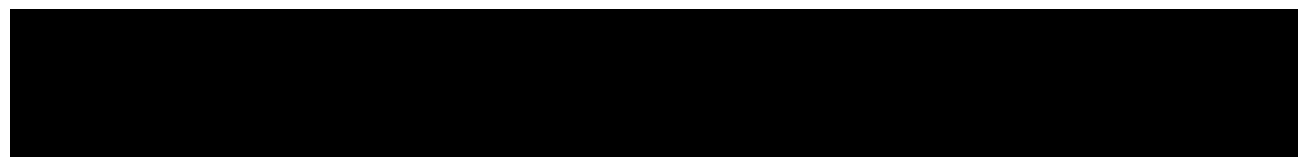
La charge d'amortissement des actifs incorporels est de 100 764 \$ en 2016 et de 73 870 \$ en 2015, incluant celle relative aux droits d'émission de GES comptabilisée à la rubrique coûts directs à l'état consolidé des résultats totalisant 93 489 \$ en 2016 (67 391 \$ en 2015).

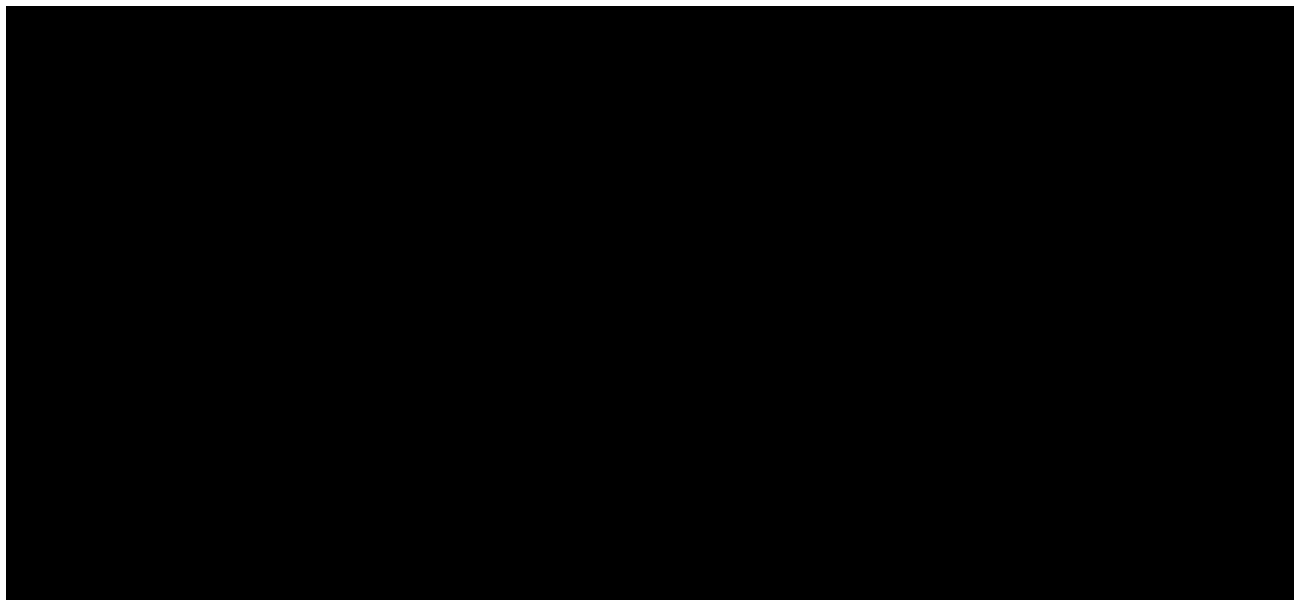
L'amortissement annuel moyen pour chacun des cinq prochains exercices devrait s'établir comme suit :

2017	101 279 \$
2018	109 237 \$
2019	112 218 \$
2020	52 372 \$
2021	3 085 \$

9. PLACEMENTS

	Taux de participation	2016	2015
Participations dans des filiales, à la valeur de consolidation :			
		<u>1 726 113 \$</u>	<u>1 689 678 \$</u>




10. EMPRUNT BANCAIRE

	Montant maximum autorisé	Taux d'intérêt (a)	Échéance	2016	2015
Emprunt bancaire	50 000 \$	- %	-	- \$	- \$

(a) Les facilités de crédit à court terme portent intérêt à des taux variables fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel ou le taux LIBOR, majorés selon les termes de ces facilités.

11. DETTE À LONG TERME

	Taux d'intérêt pondéré	Échéance	2016	2015
Obligations de première hypothèque (6,57 % en 2015) (a)	6,12 %	2017 à 2045	1 125 000 \$	1 025 000 \$
Billets garantis de premier rang (560 000 \$ US) (4,12 % en 2015) (a)	4,12 %	2022 à 2048	734 552	747 320
Crédit à terme, garanti (0,60 % en 2015) (a), (b)	0,78 %	2021	400 997	245 009
Autres (1,64 % en 2015)	1,44 %	2019	1 058	115
			2 261 607	2 017 444
FRAIS DE FINANCEMENT, DÉDUCTION FAITE DE L'AMORTISSEMENT			8 546	8 788
			2 253 061	2 008 656
ÉCHÉANCES COURANTES			530	44
			2 252 531 \$	2 008 612 \$

VERSEMENTS DE CAPITAL

Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices pour respecter les échéances et les fonds d'amortissement sont de :

2017	125 530 \$
2018	522 \$
2019	100 006 \$
2020	100 000 \$
2021	550 997 \$
Par la suite	1 384 552 \$

- (a) Pour les obligations de première hypothèque, les billets garantis de premier rang ainsi que le crédit à terme autorisé de 800 000 \$, GMi a agi comme emprunteur au marché et a simultanément prêté le produit des emprunts à Gaz Métro à des conditions similaires.

Les obligations de première hypothèque sont garanties par Gaz Métro en vertu des actes de fiducie. Le crédit à terme autorisé de 800 000 \$ et les billets garantis de premier rang sont garantis par Gaz Métro en vertu des conventions qui les régissent. Les obligations de première hypothèque, les billets garantis de premier rang et le crédit à terme comportent également une hypothèque sur l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs de Gaz Métro et de GMi situés dans la province de Québec. Ainsi, les créanciers bénéficient d'une hypothèque immobilière de premier rang sur les conduites et le réseau de gaz naturel présents et futurs de la Société.

Les obligations de première hypothèque sont remboursables au gré de GMi au plus élevé de la valeur nominale ou d'une valeur reflétant les conditions de marché, majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le rachat. En vertu des ententes entre GMi et Gaz Métro à l'égard des obligations des différentes séries, Gaz Métro s'est engagée à en effectuer le remboursement à leurs détenteurs.

Les actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme prévoient que Gaz Métro n'émettra pas de nouvelle dette à long terme si, compte tenu de celle-ci, le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi de Gaz Métro excède 65 % et le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme est inférieur à 1,5, sur la base de ses états financiers non consolidés. Les actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme prévoient aussi que Gaz Métro ne fera aucune distribution à ses associés si, compte tenu de celle-ci, le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi de la Société excède 75 % sur la base de ses états financiers non consolidés.

Aux 30 septembre 2016 et 2015, les ratios de la dette à long terme par rapport au capital investi aux termes des actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme de la Société sur la base des états financiers non consolidés de Gaz Métro se situent à 54,6 % pour les deux exercices.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2016 et 2015, les ratios de couverture des intérêts sur la dette à long terme, sur la base des états financiers non consolidés de Gaz Métro, sont de 3,78 fois et de 3,18 fois, respectivement. Les actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme prévoient que le total des intérêts détenus par Gaz Métro dans des activités non réglementées reliées à l'énergie et dans des activités non reliées à l'énergie ne doit pas représenter plus de 10 % de son actif total non consolidé. Aux 30 septembre 2016 et 2015, les actifs détenus par Gaz Métro dans ces activités représentent respectivement 2,00 % et 2,39 % de son actif total non consolidé. De plus, dans le cas des activités non reliées à l'énergie, les intérêts détenus par Gaz Métro dans ces activités ne doivent pas représenter plus de 5 % de son actif total non consolidé. Aux 30 septembre 2016 et 2015, Gaz Métro ne détient aucun intérêt dans ces activités.

En octobre 2016, GMi a prêté à Gaz Métro un montant de 125 000 \$ sous forme d'obligations de première hypothèque, portant intérêt au taux annuel de 3,28 % et venant à échéance le 9 octobre 2046. Le produit de l'émission a été utilisé pour le remboursement de dettes existantes et aux fins générales de la Société.

En mai 2016, GMi a prêté à Gaz Métro un montant de 100 000 \$, portant intérêt au taux annuel de 1,52 % et venant à échéance le 25 mai 2020, qui a été utilisé pour le remboursement de dettes existantes et aux fins générales de la Société.

En mars 2015, GMi a prêté à Gaz Métro un montant de 100 000 \$, portant intérêt au taux annuel de 3,30 % et venant à échéance le 31 mars 2045, qui a été utilisé pour le remboursement de dettes existantes et aux fins générales de la Société.

En janvier et février 2015, la facilité de crédit a été amendée afin, notamment, d'augmenter le montant maximum autorisé de 600 000 \$ à 800 000 \$ et de prolonger l'échéance jusqu'en mars 2020. Sous réserve de l'approbation des prêteurs, son échéance peut être prolongée d'un an, et ce, annuellement. Le 31 mars 2016, la date de son échéance a été prolongée jusqu'en mars 2021.

En décembre 2014, GMI a prêté à Gaz Métro un montant de 114 400 \$ (100 000 \$ US), portant intérêt au taux annuel de 3,22 % et venant à échéance le 9 décembre 2024, qui a été utilisé pour le remboursement de dettes existantes et aux fins générales de la Société.

Une partie du crédit à terme est libellée en devises américaines, soit 23 742 \$ (18 100 \$ US) au 30 septembre 2016 et 24 154 \$ (18 100 \$ US) au 30 septembre 2015.

- (b) Le crédit à terme porte intérêt à des taux fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel ou le taux LIBOR, majorés selon les termes des conventions de crédit.

Aux 30 septembre 2016 et 2015, Gaz Métro respecte toutes les exigences auxquelles elle est soumise en vertu des divers actes de fiducie et conventions de crédit à terme régissant la dette à long terme.

Les frais financiers et autres comprennent l'amortissement des frais reliés au financement de 1 209 \$ et de 916 \$ pour les exercices 2016 et 2015, respectivement.

12. AUTRES ÉLÉMENTS DU PASSIF À LONG TERME

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Passifs liés aux régimes de RPD (note 16)	159 347 \$	106 982 \$
Passifs liés aux régimes d'ACR (note 16)	140 014	116 083
Dépôts de clients	36 653	36 164
Participation dans une filiale (a)	2 502	-
	<u>338 516 \$</u>	<u>259 229</u>

- (a) Ce passif représente la participation détenue dans Gaz Métro Éole inc. dont le solde est devenu créateur depuis la déclaration d'une distribution spéciale en mai 2016 et de déclarations de distributions subséquentes, tel qu'expliqué à la note 9.

13. CAPITAL

AUTORISÉ

Nombre illimité de parts, chacune étant de rang égal à toute autre part et conférant les mêmes droits, privilèges et obligations.

ÉMIS ET PAYÉ

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Nombre de parts aux 30 septembre (en milliers de parts)	<u>167 251</u>	<u>167 251</u>

Le 30 avril 2015, la Société a procédé, par voie de placement privé, à une émission de 8 181 818 nouvelles parts à ses associés au prix unitaire de 16,50 \$ par part, pour un produit total de 135 000 \$.

Le 30 septembre 2015, la Société a procédé, par voie de placement privé, à une émission de 7 272 727 nouvelles parts à ses associés au prix unitaire de 16,50 \$ par part, pour un produit total de 120 000 \$.

La Convention de société en commandite prévoit que Gaz Métro distribuera au moins 85,0 % de son bénéfice net, excluant les éléments non récurrents, sous réserve de certaines exceptions.

14. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Les variations du cumul des autres éléments du résultat étendu, par composante, s'établissent comme suit :

	Écarts de conversion	Couvertures de l'investissement net	Couvertures de flux de trésorerie	Avantages sociaux futurs	Participations dans des filiales	Total
Solde au 30 septembre 2015	291 200 \$	(185 991) \$	(18 565) \$	(36 563) \$	(19 127) \$	30 954 \$
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements aux résultats	(25 982)	13 181	(4 856)	-	(6 050)	(23 707)
Autres éléments du résultat étendu reclassés aux résultats	-	-	404	36 563	183	37 150
	(25 982)	13 181	(4 452)	36 563	(5 867)	13 443
Solde au 30 septembre 2016	265 218 \$	(172 810) \$	(23 017) \$	- \$	(24 994) \$	44 397 \$
	Écarts de conversion	Couvertures de l'investissement net	Couvertures de flux de trésorerie	Avantages sociaux futurs	Participations dans des filiales	Total
Solde au 30 septembre 2014	63 674 \$	(61 962) \$	(14 838) \$	(38 307) \$	(11 650) \$	(63 083) \$
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements aux résultats	227 526	(124 029)	(4 112)	(997)	(7 621)	90 767
Autres éléments du résultat étendu reclassés aux résultats	-	-	385	2 741	144	3 270
	227 526	(124 029)	(3 727)	1 744	(7 477)	94 037
Solde au 30 septembre 2015	291 200 \$	(185 991) \$	(18 565) \$	(36 563) \$	(19 127) \$	30 954 \$

15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	Exercices clos les 30 septembre	
	2016	2015
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation :		
Clients et autres débiteurs	376 \$	6 016 \$
Stocks	(4 010)	1 844
Frais payés d'avance	(110)	(365)
Fournisseurs et charges à payer	5 623	20 562
	1 879 \$	28 057 \$
Autres informations :		
Intérêts reçus	3 331 \$	3 120 \$
Intérêts versés	100 227 \$	94 332 \$

Les fournisseurs et charges à payer incluent un montant de 28 536 \$ au 30 septembre 2016 relativement à l'acquisition de propriétés, aménagements et équipements (20 570 \$ au 30 septembre 2015). Ces transactions n'ont aucun effet de trésorerie et ne sont donc pas reflétées à l'état non consolidé des flux de trésorerie.

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Gaz Métro offre des régimes de RPD à la presque totalité des salariés. Ces régimes de RPD sont des régimes capitalisés qui assurent des prestations de retraite établies selon la durée du service et le salaire des meilleures années de rémunération. Les dates d'effet de l'évaluation actuarielle la plus récente, ainsi que celle de la prochaine évaluation actuarielle obligatoire aux fins de capitalisation pour les régimes capitalisés de la Société, sont respectivement le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2018.

Gaz Métro procure aussi des régimes d'ACR comprenant des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie à la presque totalité de ses salariés, à leur conjoint et à leurs personnes à charge admissibles. Ces régimes ne sont toutefois pas capitalisés.

Les tableaux suivants décrivent les engagements et les coûts liés aux avantages sociaux futurs ainsi que l'impact des coûts non comptabilisés à l'état non consolidé des résultats de Gaz Métro.

COMPOSANTES DE LA SITUATION DE CAPITALISATION DES RÉGIMES

Le tableau suivant présente les composantes de la situation de capitalisation des régimes inclus dans les autres éléments de passif à long terme des bilans non consolidés aux 30 septembre 2016 et 2015.

	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Variation des obligations au titre des prestations projetées				
Solde au début	684 675 \$	652 849 \$	116 083 \$	109 182 \$
Coût des services rendus	19 215	18 714	3 696	3 671
Intérêts débiteurs	23 941	26 519	4 144	4 468
Cotisations des salariés	4 630	3 669	-	-
Cotisations autres et transferts des employés	4 950	4 984	-	-
Prestations versées	(24 918)	(25 840)	(2 574)	(2 277)
Pertes actuarielles	96 150	3 780	18 665	1 039
Solde à la fin	<u>808 643</u>	<u>684 675</u>	<u>140 014</u>	<u>116 083</u>
Variation des actifs des régimes, à la juste valeur				
Solde au début	577 693	540 547	-	-
Rendement réel des actifs des régimes	56 320	24 945	-	-
Cotisations de l'employeur	30 621	29 388	2 574	2 277
Cotisations des salariés	4 630	3 669	-	-
Cotisations autres et transferts des employés	4 950	4 984	-	-
Prestations versées	(24 918)	(25 840)	(2 574)	(2 277)
Solde à la fin	<u>649 296</u>	<u>577 693</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Situation de capitalisation – déficit des régimes	<u>(159 347) \$</u>	<u>(106 982) \$</u>	<u>(140 014) \$</u>	<u>(116 083) \$</u>

ACTIF DES RÉGIMES

Le tableau suivant présente la répartition de l'actif des régimes aux 30 septembre 2016 et 2015.

Catégories d'actifs	Ventilation cible	Pourcentage des actifs des régimes	
		<u>2016</u>	<u>2015</u>
Titres à revenu fixe	45,0 %	45,6 %	47,8 %
Titres de participation	55,0 %	54,4 %	52,2 %
	<u>100,0 %</u>	<u>100,0 %</u>	<u>100,0 %</u>

Les placements des régimes et les divers risques qui y sont associés sont gérés par les politiques de placement de chacun des régimes. L'objectif de la gestion des risques de placement consiste à diversifier les sources de risques et les sources de rendements de façon à réduire au maximum la possibilité d'une réduction globale de la valeur totale de l'actif net et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Les politiques de placement prévoient une gestion des risques financiers par le biais d'une diversification des placements entre les effets à court terme, les actions, les obligations, les parts de fonds communs de placement et l'encaisse. Au sein de chaque catégorie de placements, des critères de diversification et des plafonds d'expositions sont définis. Les politiques de placement permettent aussi l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

Tous les placements sont évalués à leur juste valeur au moyen du prix courant. Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer facilement la juste valeur par voie de référence aux prix généralement offerts, la juste valeur est déterminée au moyen de l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ajustée en fonction du risque et par comparaison à des actifs semblables cotés en bourse.

Les tableaux suivants présentent les évaluations à la juste valeur estimative des actifs des régimes de RPD et d'ACR et leur classification entre les trois niveaux de la hiérarchie de juste valeur.

Catégories d'actifs	30 septembre 2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 087 \$	- \$	- \$	7 087 \$
Placements en obligations	116 211	55 847	-	172 058
Parts de fonds communs de placement	-	470 151	-	470 151
	123 298 \$	525 998 \$	- \$	649 296 \$

Catégories d'actifs	30 septembre 2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 361 \$	- \$	- \$	6 361 \$
Placements en obligations	124 578	43 312	-	167 890
Parts de fonds communs de placement	-	403 442	-	403 442
	130 939 \$	446 754 \$	- \$	577 693 \$

COMPOSANTES DU COÛT NET DES PRESTATIONS PROJÉTÉES

	Exercices clos les 30 septembre			
	2016	2015	2016	2015
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Coût des services rendus	19 215 \$	18 714 \$	3 696 \$	3 671 \$
Intérêts débiteurs	23 941	26 519	4 144	4 468
Rendement prévu des actifs des régimes	(33 896)	(31 662)	-	-
Amortissement des pertes actuarielles nettes	6 011	5 885	2 498	2 669
Amortissement des coûts des services passés	229	1 178	-	-
Coût net	15 500 \$	20 634 \$	10 338 \$	10 808 \$

Ce solde se détaille comme suit :

Coût (revenu) non constaté de Gaz Métro-daQ ⁽¹⁾	(15 064) \$	(10 182) \$	7 958 \$	- \$
Coût constaté	30 564 \$	30 816 \$	2 380 \$	10 808 \$

¹⁾ Le coût (revenu) non constaté de Gaz Métro-daQ correspond à l'écart entre le coût constaté à titre de frais d'exploitation à l'état non consolidé des résultats en vertu des traitements réglementaires et le coût établi selon la méthode actuarielle pour Gaz Métro-daQ. Cet écart est comptabilisé à titre d'APR.

COMPOSANTES DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	Exercices clos les 30 septembre			
	2016	2015	2016	2015
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Pertes actuarielles nettes	- \$	- \$	- \$	(36 563) \$
Total du cumul des autres éléments du résultat étendu	- \$	- \$	- \$	(36 563) \$

COMPOSANTES DES ACTIFS RÉGLEMENTAIRES NETS LIÉS AUX AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	Exercices clos les 30 septembre			
	2016	2015	2016	2015
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Pertes actuarielles nettes	198 392 \$	130 687 \$	52 634 \$	- \$
Coût des services passés	359	588	-	-
Première application des PCGR des États-Unis ⁽¹⁾	(51 470)	(36 755)	86 919	-
Total des actifs réglementaires nets	147 281 \$	94 520 \$	139 553 \$	- \$

⁽¹⁾ Cet actif réglementaire est lié aux écarts cumulés à la date du bilan non consolidé entre les coûts établis selon les traitements réglementaires recouverts dans les tarifs et ceux établis selon les PCGR des États-Unis.

COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	Exercices clos les 30 septembre			
	2016	2015	2016	2015
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Pertes actuarielles nettes survenues au cours de l'exercice	- \$	- \$	- \$	(997) \$
Amortissement des pertes actuarielles nettes	-	-	-	2 741
Effet de la constatation d'actifs réglementaires (note 23)	-	-	36 563	-
Variation des autres éléments du résultat étendu	- \$	- \$	36 563 \$	1 744 \$

FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie prévus des régimes de RPD et des régimes d'ACR :

	Régimes de RPD	Régimes d'ACR
Cotisations de l'employeur prévues au cours de l'exercice :		
2017	19 119 \$	2 726 \$
Versements de prestations prévus :		
2017	26 656 \$	2 726 \$
2018	27 470 \$	3 017 \$
2019	28 203 \$	3 158 \$
2020	29 213 \$	3 402 \$
2021	30 289 \$	3 695 \$
2022-2026	166 153 \$	20 662 \$

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Obligations au titre des prestations projetées à la date de mesure				
Taux d'actualisation	3,15 %	4,00 %	3,15 %	4,00 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %
Coût des prestations pour la période de 12 mois close à la date de mesure				
Taux d'actualisation	4,15 %	4,00 %	4,15 %	4,00 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	5,80 %	5,80 %	- %	- %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %

Le taux de croissance présumé du coût des soins de santé utilisé aux fins de la projection des coûts de l'exercice 2017 pour le régime d'ACR est de 6,1 %. Ce taux diminue graduellement jusqu'à 3,0 % en 2035, pour rester à ce niveau par la suite. Une variation de 1 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé produirait les effets suivants :

	<u>Augmentation de 1 %</u>	<u>Diminution de 1 %</u>
Analyse de sensibilité des régimes d'ACR		
Effet sur le coût des services rendus et des intérêts débiteurs	1 647 \$	(1 299) \$
Effet sur les obligations au titre des prestations projetées	26 262 \$	(20 358) \$

17. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Gaz Métro ne présente pas de dépenses d'impôts sur les bénéfices car, selon les lois en vigueur, les bénéfices sont imposables auprès des associés. Si des impôts reportés avaient été calculés et constatés relativement aux différentes sociétés en commandite du groupe selon la méthode de l'actif et du passif fiscal préconisée par le FASB à la norme ASC 740, intitulée *Income Taxes*, le solde du passif net d'impôts reportés aurait été supérieur de 68 405 \$ au 30 septembre 2016 et de 31 298 \$ au 30 septembre 2015. En contrepartie d'une partie de ce passif net d'impôts reportés, un actif réglementaire de 71 536 \$ serait comptabilisé au 30 septembre 2016 (33 216 \$ au 30 septembre 2015) considérant les traitements réglementaires en vigueur. Les principaux éléments qui expliqueraient cet écart sont les suivants :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Provisions non déductibles	6 824 \$	6 406 \$
Actifs et passifs réglementaires	(20 473)	20 407
Propriétés, aménagements et équipements et actifs incorporels	(57 004)	(58 712)
Instruments financiers	2 478	1 322
Autres	(230)	(721)
Passif net d'impôts reportés	<u>(68 405) \$</u>	<u>(31 298) \$</u>

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Gaz Métro a engagé des frais d'entreposage de gaz naturel avec le groupe Intragaz (Intragaz) présenté à titre de coûts directs à l'état non consolidé des résultats totalisant 16 801 \$ au cours de l'exercice 2016 (16 800 \$ en 2015).

Ces opérations entre apparentés ont été réalisées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

GMI, à titre de commandité de Gaz Métro, a prêté des sommes à la Société et garantit certains engagements de Gaz Métro. Se référer aux notes 11 et 21 pour plus de détails.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS

Les tableaux suivants présentent les évaluations à la juste valeur estimative des instruments financiers non dérivés et de leur classification entre les trois niveaux de la hiérarchie de juste valeur :

	30 septembre 2016			
	Valeur comptable	Juste valeur		
		Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 804 \$	25 804 \$	- \$	25 804 \$
Clients et autres débiteurs	91 723	-	91 723	91 723
Trésorerie soumise à des restrictions	36 653	36 653	-	36 653
Total	154 180 \$	62 457 \$	91 723 \$	154 180 \$
Passifs financiers				
Découvert bancaire	6 582 \$	6 582 \$	- \$	6 582 \$
Fournisseurs et charges à payer	201 538	-	201 538	201 538
Distributions à payer	48 503	-	48 503	48 503
Dette à long terme	2 253 061	-	2 667 295	2 667 295
Dépôts de clients ⁽¹⁾	36 653	-	36 653	36 653
Total	2 546 337 \$	6 582 \$	2 953 989 \$	2 960 571 \$

	30 septembre 2015			
	Valeur comptable	Juste valeur		
		Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 316 \$	1 316 \$	- \$	1 316 \$
Clients et autres débiteurs	92 099	-	92 099	92 099
Trésorerie soumise à des restrictions	36 164	36 164	-	36 164
Total	129 579 \$	37 480 \$	92 099 \$	129 579 \$
Passifs financiers				
Découvert bancaire	6 421 \$	6 421 \$	- \$	6 421 \$
Fournisseurs et charges à payer	187 123	-	187 123	187 123
Distributions à payer	44 794	-	44 794	44 794
Dette à long terme	2 008 656	-	2 309 443	2 309 443
Dépôts de clients ⁽¹⁾	36 164	-	36 164	36 164
Total	2 283 158 \$	6 421 \$	2 577 524 \$	2 583 945 \$

⁽¹⁾ Ces instruments financiers sont présentés dans les autres éléments du passif à long terme du bilan non consolidé.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 au cours des exercices 2016 et 2015.

Les justes valeurs correspondent à l'estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Il s'agit d'estimations établies à un moment précis qui peuvent être modifiées au cours de périodes de présentation futures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs.

La juste valeur de ces instruments financiers, à l'exception de la dette à long terme, se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée ou parce que leurs modalités sont comparables à celles du marché actuel pour des éléments similaires.

La juste valeur de la dette à long terme, incluant les échéances courantes, est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés en vertu des taux d'intérêt dont Gaz Métro pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Les billets garantis de rang supérieur ainsi qu'une portion des crédits à terme, libellés en dollars américains, sont désignés comme élément de couverture de l'investissement net dans des établissements étrangers autonomes ayant comme monnaie fonctionnelle le dollar américain. Au 30 septembre 2016, la valeur comptable de ces passifs financiers désignés comme élément de couverture totalise 758 294 \$ (578 100 \$ US) (771 474 \$ (578 100 \$ US) au 30 septembre 2015). La comptabilité de couverture a été appliquée par la Société à ces désignations.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Juste valeur des instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète les montants que Gaz Métro estimerait recevoir au règlement de contrats favorables ou serait tenue de payer afin de mettre fin aux contrats défavorables à la date du bilan non consolidé. Cette juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date du bilan non consolidé. En l'absence de cette information pour un instrument donné, le taux ou le prix à terme d'un instrument équivalent est utilisé. Une prime de risque est ajoutée au taux d'intérêt sans risque lors de l'estimation de la juste valeur pour tenir compte du risque de crédit propre à Gaz Métro ainsi que du risque de crédit de chaque contrepartie.

Les justes valeurs des différentes catégories d'instruments financiers dérivés se présentent comme suit :

	30 septembre 2016		30 septembre 2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				
Accords de crédit croisé	- \$	- \$	- \$	4 123 \$
Total	-	-	-	4 123
Instruments dérivés non désignés comme couverture				
Contrats de change à terme	371	370	797	747
Instruments liés au gaz naturel :				
Colliers	-	-	-	267
Total	371	370	797	1 014
Total des instruments dérivés	371 \$	370 \$	797 \$	5 137 \$
Portion présentée au bilan non consolidé :				
Court terme	110 \$	139 \$	47 \$	308 \$
Long terme	261	231	750	4 829
Total	371 \$	370 \$	797 \$	5 137 \$

Les valeurs nominales des différentes catégories d'instruments financiers dérivés se présentent comme suit :

	30 septembre 2016	30 septembre 2015
Accords de crédit croisé	- \$	46 588 \$
Contrats de change à terme	41 994 \$	45 442 \$
Instruments liés au gaz naturel (en milliers de gigajoules) :		
Colliers	-	465

Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers dérivés

Aux 30 septembre 2016 et 2015, la juste valeur de tous les instruments financiers dérivés est évaluée selon le niveau 2.

Comptabilisation des instruments financiers dérivés

La tranche efficace de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture est incluse dans le cumul des autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que les opérations couvertes soient constatées dans les résultats. La tranche inefficace est constatée à titre de frais financiers et autres à l'état consolidé des résultats.

20. GESTION DES RISQUES RELIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES**

La Société est exposée au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité. Les stratégies, politiques et contrôles en place sont conçus pour assurer que les risques assumés par Gaz Métro relativement à ses instruments financiers sont conformes aux exigences réglementaires, à ses objectifs et à sa tolérance aux risques. Les risques sont gérés à l'intérieur des limites approuvées par le conseil d'administration de GMi et mises en application par la direction.

RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché englobent plusieurs catégories de risques. Les facteurs de risque, telles que les variations des taux de change, des taux d'intérêt et des prix du gaz naturel, ont une incidence sur la juste valeur des actifs et passifs financiers.

Risque lié au taux de change

Les billets garantis de rang supérieur ainsi qu'une portion des crédits à terme de Gaz Métro libellés en dollars américains sont désignés comme élément de couverture d'une portion équivalente de l'investissement net dans des établissements étrangers. Ainsi, l'effet des variations du taux de change sur les dettes à long terme libellées en dollars américains désignées comme élément de couverture est comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu, réduisant en partie les écarts de conversion des établissements étrangers.

Risque lié au taux d'intérêt

Gaz Métro est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt et gère ce risque principalement par une politique de fixation des taux d'intérêt qui lui permet de maintenir une portion importante de sa dette à long terme à taux fixe.

Gaz Métro est par contre exposée au risque de taux d'intérêt sur son emprunt bancaire et sur la portion de sa dette à long terme qui porte intérêt à des taux variables. Pour Gaz Métro, en vertu d'un traitement réglementaire, les effets financiers des différences entre les taux d'intérêt réels et ceux utilisés lors de l'établissement des tarifs de distribution au cours d'un exercice donné sont reflétés dans les tarifs de distribution d'un exercice futur.

Risque lié au coût de l'énergie

Au Québec, le gaz naturel doit être vendu aux clients au prix coûtant et ne fait pas l'objet de couverture à l'aide d'instruments financiers dérivés. Des instruments financiers dérivés liés au gaz naturel sont utilisés afin de gérer l'exposition de la clientèle à la volatilité des prix du gaz naturel. De plus, toutes les fluctuations des prix de l'énergie, incluant les gains et les pertes sur les instruments financiers dérivés, sont comptabilisées à titre d'APR afin d'être reflétées dans les tarifs futurs, en vertu de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque qu'un client, avec qui la Société effectue des opérations courantes de ventes de produits et services ou une contrepartie relativement aux instruments financiers dérivés, ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations conformément aux conditions des ententes intervenues avec elle et qu'il en résulte une perte financière. Le risque de crédit maximal lié aux contreparties correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'actif du bilan.

L'analyse chronologique des comptes clients est présentée ci-dessous :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Moins de 30 jours	79 142 \$	81 666 \$
30 à 60 jours	(170)	375
61 à 90 jours	88	(111)
Plus de 90 jours	2 533	2 492
	81 593	84 422
Moins : provision pour créances douteuses	(3 777)	(4 233)
	77 816 \$	80 189 \$

La concentration de crédit liée aux clients et autres débiteurs est plutôt limitée en raison de la diversité et du grand nombre de clients. Le risque de crédit lié aux clients et autres débiteurs est atténué par l'utilisation de divers moyens, incluant les dépôts de garanties obtenus des clients dans les circonstances permises par la Régie. Au 30 septembre 2016, la Société détient des dépôts de 36 653 \$ fournis en garantie par des clients, comparativement à 36 164 \$ au 30 septembre 2015.

Le risque de crédit lié aux contreparties est atténué par l'utilisation de techniques de gestion du risque de crédit comportant une évaluation de la solvabilité d'une contrepartie et la surveillance de son évolution, la conclusion d'ententes avec plusieurs contreparties, l'établissement de limites de risque, le contrôle des risques en fonction de ces limites, l'établissement d'accords de soutien au crédit ainsi que l'obtention de garanties financières et de dépôts de garantie lorsque les circonstances le justifient et selon les modalités approuvées par les autorités réglementaires. Gaz Métro surveille et gère assidûment la concentration du risque de crédit lié aux contreparties.

Au 30 septembre 2016, la majorité des contreparties relativement aux instruments financiers dérivés possèdent une notation de crédit élevée et au moins égale à celle de Gaz Métro, et sont toutes des sociétés importantes qui satisfont aux normes d'évaluation de crédit de la Société.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements financiers à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de flux de trésorerie afin de déterminer ses besoins en financement et en s'assurant qu'elle dispose des liquidités et des facilités de crédit suffisantes pour combler ses besoins et pour respecter ses engagements à leur échéance. Ainsi, un amalgame de facilités de crédit engagées et à demande ainsi que l'accès aux marchés des capitaux, directement par Gaz Métro ou par l'entremise de GMi ou de Valener, permet de répondre à ses besoins. Cependant, toute réduction importante de la capacité de Gaz Métro ou de certaines de ses filiales ou de celles de GMi ou de Valener d'accéder aux marchés des capitaux, à des conditions satisfaisantes, ou toute hausse importante de leur coût de financement, en raison notamment de toute détérioration importante de la conjoncture économique, de l'état général des marchés financiers, de la perception négative sur les marchés financiers de leur situation ou de leurs perspectives financières ou d'une révision à la baisse significative de leurs notations de crédit, pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou le bénéfice net de Gaz Métro.

21. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT

Dans le cours normal des affaires, des contrats d'approvisionnement en transport et en entreposage de gaz naturel ont été conclus pour différentes périodes. Pour la majorité de ces contrats, les prix sont établis en fonction du marché ou des tarifs approuvés périodiquement par les organismes de réglementation en place. Les coûts relatifs à ces contrats seront récupérés auprès des clients dans les exercices correspondants.

Au 30 septembre 2016, l'échéancier des engagements contractuels reliés aux différents types d'approvisionnement, dont la durée est supérieure à un an, se présente comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021	Exercices subséquents	Total
Transport	437 284	298 108	271 648	267 640	267 642	1 011 470	2 553 792
Entreposage	23 535	19 084	16 960	16 564	16 564	31 402	124 109
Total	460 819 \$	317 192 \$	288 608 \$	284 204 \$	284 206 \$	1 042 872 \$	2 677 901 \$

Les engagements contractuels sont présentés selon les prix et taux en vigueur à la date du bilan, à l'exception des contrats à prix fixe.

En 2015 et 2014, dans le cadre des mesures mises en place afin d'assurer la sécurité et la diversité des approvisionnements gaziers, la Société a conclu des ententes préalables sur des capacités de transport et des ententes de remboursement des coûts, advenant la résiliation de celles-ci, afin d'augmenter la capacité de transport de gaz naturel à partir du carrefour de Dawn, en Ontario. Les ententes relatives au transport ont une durée de 15 ans et entreront en vigueur entre novembre 2016 et novembre 2017. Ces ententes sont nécessaires afin de répondre aux besoins d'approvisionnement du Québec et permettront d'assurer un accès aux sources de gaz naturel diversifiées et abordables à partir du carrefour de Dawn.

AUTRES ENGAGEMENTS

En août 2016, une entente avec la Ville de Saint-Hyacinthe a été signée dans laquelle Gaz Métro s'engage à acheter les quantités excédentaires produites et non utilisées par celle-ci, soit un maximum annuel d'environ 13 millions de mètres cubes de gaz naturel renouvelable, pendant une période de 20 ans. Il est prévu que les activités relatives à cette entente débutent en avril 2017 et l'engagement maximal de Gaz Métro sur la durée totale de l'entente serait de 65 252 \$ au 30 septembre 2016, basée sur les volumes maximaux, les conditions actuelles du marché et les prévisions de prix pour la fourniture.

CONTRATS DE LOCATION

La Société s'est engagée dans des contrats de location-exploitation pour les locaux commerciaux et autres actifs utilisés dans le cours normal de ses activités. Les versements minimaux annuels exigibles en vertu de ces contrats s'échelonnent comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021	Exercices subséquents	Total
Contrats de location	1 156 \$	1 149 \$	1 118 \$	983 \$	905 \$	- \$	5 311 \$

GARANTIES

GMi, à titre de commandité de Gaz Métro, a émis des lettres de crédit d'un montant de 36 046 \$ afin de garantir une portion des avantages sociaux futurs de Gaz Métro-daQ. Advenant le non-renouvellement des lettres de crédit, des solutions de rechange devraient être envisagées afin de garantir les engagements de Gaz Métro à l'égard de ces avantages sociaux futurs.

22. ÉVENTUALITÉS

LITIGES

La Société fait l'objet de réclamations et de poursuites dans le cours normal de ses activités, y compris en matière d'environnement. De l'avis de la direction, ces réclamations et ces poursuites font, pour la plupart, l'objet d'une couverture d'assurance adéquate. Le dénouement des réclamations et poursuites ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les résultats ou sur la situation financière de la Société.

23. PREMIÈRE APPLICATION DES PCGR DES ÉTATS-UNIS

Les états financiers non consolidés de Gaz Métro sont préparés conformément aux PCGR des États-Unis depuis le 1^{er} octobre 2015. Auparavant, ils étaient préparés conformément aux PCGR du Canada. Le nouveau référentiel comptable a été appliqué de façon rétrospective.

Les tableaux et les notes ci-après décrivent les incidences du passage des PCGR du Canada aux PCGR des États-Unis.

RAPPROCHEMENT DU BÉNÉFICE NET

Exercice clos le 30 septembre 2015

	Notes	
Bénéfice net selon les PCGR du Canada		184 418 \$
Ajustements :		
Avantages sociaux futurs	b, c	(8 651)
Autres ajustements	c, d, e	5 215
		<u>(3 436)</u>
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis		<u>180 982 \$</u>

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT ÉTENDU

Exercice clos le 30 septembre 2015

	Notes	
Résultat étendu selon les PCGR du Canada		278 487 \$
Ajustements :		
Bénéfice net	b, c, d, e	(3 436)
Avantages sociaux futurs	b, c	1 744
Autres ajustements	a	(1 776)
		<u>(3 468)</u>
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis		<u>275 019 \$</u>

RAPPROCHEMENT DU DÉFICIT ET DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	Notes	1 ^{er} octobre 2014	30 septembre 2015
Déficit selon les PCGR du Canada		(25 792) \$	(15 968) \$
Ajustements :			
Avantages sociaux futurs	b, c	(71 785)	(80 436)
Autres ajustements	a, c, d	(14 351)	(9 136)
		<u>(86 136)</u>	<u>(89 572)</u>
Déficit selon les PCGR des États-Unis		<u>(111 928) \$</u>	<u>(105 540) \$</u>

	Notes	1 ^{er} octobre 2014	30 septembre 2015
Cumul des autres éléments du résultat étendu selon les PCGR du Canada		(29 406) \$	64 663 \$
Ajustements :			
Avantages sociaux futurs	b, c	(44 355)	(43 481)
Autres ajustements	a, e	10 678	9 772
		<u>(33 677)</u>	<u>(33 709)</u>
Cumul des autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis		<u>(63 083) \$</u>	<u>30 954 \$</u>

RAPPROCHEMENT DES BILANS NON CONSOLIDÉS

1 ^{er} octobre 2014	Notes	PCGR du Canada	Ajustements	PCGR des États-Unis
ACTIF				
Actif à court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		720 \$	- \$	720 \$
Clients et autres débiteurs		98 115	-	98 115
Actifs réglementaires	e	-	106 463	106 463
Stocks		93 230	-	93 230
Frais payés d'avance		5 781	-	5 781
Instruments financiers dérivés		492	-	492
Total de l'actif à court terme		198 338	106 463	304 801
Actif à long terme				
Propriétés, aménagements et équipements		1 812 815	-	1 812 815
Trésorerie soumise à des restrictions		-	33 453	33 453
Actifs incorporels		34 181	-	34 181
Actifs réglementaires	b, c, e	239 742	(24 470)	215 272
Placements	a, d	1 391 187	(7 217)	1 383 970
Instruments financiers dérivés		86	-	86
Autres éléments d'actif à long terme		67 903	(53 695)	14 208
Total de l'actif à long terme		3 545 914	(51 929)	3 493 985
TOTAL DE L'ACTIF		3 744 252 \$	54 534 \$	3 798 786 \$
PASSIF				
Passif à court terme				
Découvert bancaire		5 422 \$	- \$	5 422 \$
Fournisseurs et charges à payer		165 243	-	165 243
Passifs réglementaires	e	-	7 226	7 226
Distributions à payer		42 503	-	42 503
Instruments financiers dérivés		236	-	236
Échéances courantes de la dette à long terme		648	-	648
Total du passif à court terme		214 052	7 226	221 278
Passif à long terme				
Dette à long terme		1 797 792	-	1 797 792
Passifs réglementaires	e	209 848	(7 226)	202 622
Instruments financiers dérivés		343	-	343
Autres éléments du passif à long terme	b, c, d	80 590	174 347	254 937
Total du passif à long terme		2 088 573	167 121	2 255 694
TOTAL DU PASSIF		2 302 625	174 347	2 476 972
CAPITAUX PROPRES				
Capital		1 496 825	-	1 496 825
Déficit	b, c, d, e	(25 792)	(86 136)	(111 928)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	a, b, c, d, e	(29 406)	(33 677)	(63 083)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		1 441 627	(119 813)	1 321 814
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		3 744 252 \$	54 534 \$	3 798 786 \$

30 septembre 2015	Notes	PCGR du Canada	Ajustements	PCGR des États-Unis
ACTIF				
Actif à court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 316 \$	- \$	1 316 \$
Clients et autres débiteurs		92 099	-	92 099
Actifs réglementaires	e	-	86 186	86 186
Stocks		89 694	-	89 694
Frais payés d'avance		6 146	-	6 146
Instruments financiers dérivés		47	-	47
Total de l'actif à court terme		<u>189 302</u>	<u>86 186</u>	<u>275 488</u>
Actif à long terme				
Propriétés, aménagements et équipements		1 873 724	-	1 873 724
Trésorerie soumise à des restrictions		-	36 164	36 164
Actifs incorporels		335 230	-	335 230
Actifs réglementaires	b, c, e	213 653	93 951	307 604
Placements	a, d	1 721 132	(31 454)	1 689 678
Instruments financiers dérivés		750	-	750
Autres éléments d'actif à long terme	b	62 169	(62 169)	-
Total de l'actif à long terme		<u>4 206 658</u>	<u>36 492</u>	<u>4 243 150</u>
TOTAL DE L'ACTIF		<u>4 395 960 \$</u>	<u>122 678 \$</u>	<u>4 518 638 \$</u>
PASSIF				
Passif à court terme				
Découvert bancaire		6 421 \$	- \$	6 421 \$
Fournisseurs et charges à payer		187 123	-	187 123
Passifs réglementaires	e	-	35 545	35 545
Distributions à payer		44 794	-	44 794
Instruments financiers dérivés		308	-	308
Échéances courantes de la dette à long terme		44	-	44
Total du passif à court terme		<u>238 690</u>	<u>35 545</u>	<u>274 235</u>
Passif à long terme				
Dette à long terme		2 008 612	-	2 008 612
Passifs réglementaires	e	230 046	64 448	294 494
Instruments financiers dérivés		4 829	-	4 829
Autres éléments du passif à long terme	b, c, d	113 263	145 966	259 229
Total du passif à long terme		<u>2 356 750</u>	<u>210 414</u>	<u>2 567 164</u>
TOTAL DU PASSIF		<u>2 595 440</u>	<u>245 959</u>	<u>2 841 399</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital		1 751 825	-	1 751 825
Déficit	b, c, d, e	(15 968)	(89 572)	(105 540)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	a, b, c, d, e	64 663	(33 709)	30 954
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		<u>1 800 520</u>	<u>(123 281)</u>	<u>1 677 239</u>
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		<u>4 395 960 \$</u>	<u>122 678 \$</u>	<u>4 518 638 \$</u>

AJUSTEMENTS**a) Participations comptabilisées à la valeur de consolidation**

Les participations dans les filiales aux bilans non consolidés au 1^{er} octobre 2014 et au 30 septembre 2015 ont été ajustées en fonction des quotes-parts de la Société dans les ajustements portés aux comptes des filiales à la suite de la conversion aux PCGR des États-Unis, incluant les impôts y afférents. En contrepartie, le cumul des autres éléments du résultat étendu ainsi que le déficit ont été ajustés en conséquence.

b) Avantages sociaux futursSoldes non amortis

Selon les PCGR du Canada, les écarts actuariels non amortis ainsi que les coûts non amortis des services passés ne sont pas comptabilisés dans l'actif ou le passif au titre des prestations projetées. Les informations relativement à ces soldes étaient présentées uniquement par voie de notes aux états financiers non consolidés annuels.

Selon les PCGR des États-Unis, les écarts actuariels non amortis ainsi que les coûts non amortis des services passés sont comptabilisés en totalité dans le passif au titre des prestations projetées et, en contrepartie, les éléments suivants ont été ajustés : (i) APR pour les régimes de RPD liés aux activités à tarifs réglementés et (ii) cumul des autres éléments du résultat étendu pour les régimes de RPD non liés aux activités à tarifs réglementés et les régimes d'ACR.

Date de mesure

Selon les PCGR du Canada, la date de mesure des actifs du régime et de l'obligation au titre des prestations projetées devait correspondre à la date des états financiers annuels ou à une date qui se situe dans les trois mois précédant la date des états financiers annuels, à condition que cette méthode soit appliquée de façon uniforme d'une année à l'autre.

Selon les PCGR des États-Unis, la date de mesure doit être la même que la date des états financiers annuels. La date de mesure qui était utilisée pour certains régimes de Gaz Métro était le 30 juin de chaque année, soit trois mois avant la date de fin d'exercice. Ainsi, en vertu des PCGR des États-Unis, à partir du 1^{er} octobre 2015, Gaz Métro utilise le 30 septembre comme date de mesure pour tous ses régimes, avec retraitement du bilan d'ouverture au 1^{er} octobre 2014 et de l'exercice comparatif 2015. L'effet de la réévaluation des soldes aux bilans non consolidés au 1^{er} octobre 2014 et au 30 septembre 2015 a été comptabilisé de la façon suivante : (i) APR pour les régimes de retraite liés aux activités à tarifs réglementés et (ii) cumul des autres éléments du résultat étendu et déficit pour les régimes de retraite non liés aux activités à tarifs réglementés et les régimes d'ACR.

c) Actifs et passifs réglementairesCompte de stabilisation tarifaire

Selon les PCGR du Canada, les comptes de stabilisation tarifaire reliés à la température et au vent de étaient constatés et amortis sur une période de cinq ans, comme approuvé par la Régie, à compter du deuxième exercice suivant leur constatation initiale.

Afin d'être constatés, les APR découlant des programmes de revenus alternatifs, tels que définis en vertu des PCGR des États-Unis, doivent être récupérés dans les tarifs des 24 mois suivant la fin de l'exercice financier. Ainsi, la portion de ces APR qui est récupérable au-delà de 24 mois ne peut pas être constatée selon les PCGR des États-Unis. En décembre 2015, la Régie a autorisé la demande de Gaz Métro d'amortir ces APR sur deux ans dès l'exercice suivant leur constatation initiale, et ce de façon prospective à compter du 1^{er} octobre 2016. Ainsi, au bilan d'ouverture au 1^{er} octobre 2014, une partie des comptes de stabilisation tarifaire reliés à la température et au vent a été radiée, en affectant le déficit en contrepartie. Au cours de l'exercice 2015, celle-ci fut à nouveau constatée et le bénéfice net de l'exercice 2015 de Gaz Métro a été ajusté en conséquence puisque les critères de constatation étaient respectés.

Régimes d'ACR

Selon les PCGR du Canada, le coût relatif aux régimes d'ACR de Gaz Métro était comptabilisé à l'état non consolidé des résultats en vertu du traitement réglementaire autorisé par la Régie, soit la méthode des déboursés. Les écarts entre ce coût et celui établi selon la méthode actuarielle étaient comptabilisés dans un APR.

Selon les PCGR des États-Unis, étant donné que la méthode des déboursés était utilisée aux fins de l'établissement des tarifs, les écarts entre le coût relatif aux régimes d'ACR établi selon la méthode actuarielle et celui établi selon la méthode des déboursés ne pouvaient pas être comptabilisés à titre d'APR. Ainsi, les APR relatifs à ces écarts et ceux liés aux soldes non amortis des gains et pertes actuariels et des coûts des services passés des régimes d'ACR ont été radiés au bilan

d'ouverture non consolidé au 1^{er} octobre 2014 et au bilan non consolidé au 30 septembre 2015. En contrepartie de ces radiations, le déficit et le cumul des autres éléments du résultat étendu des bilans non consolidés au 1^{er} octobre 2014 et au 30 septembre 2015 ainsi que l'état non consolidé des résultats et les autres éléments du résultat étendu de l'exercice 2015 ont été ajustés.

En décembre 2015, la Régie a autorisé la modification du traitement réglementaire relatif aux régimes de RPD et aux régimes d'ACR de Gaz Métro pour permettre l'utilisation de la méthode actuarielle (incluant les APR y afférents) aux fins de l'établissement des tarifs à compter du 1^{er} octobre 2016. Ainsi, au bilan non consolidé au 31 décembre 2015, considérant le nouveau traitement réglementaire, Gaz Métro a comptabilisé les APR liés aux régimes d'ACR totalisant 115 804 \$ et, en contrepartie, un montant de 79 287 \$ a été comptabilisé dans l'état non consolidé des résultats et un montant de 36 563 \$ dans les autres éléments du résultat étendu.

d) Participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL

Selon les PCGR du Canada, Gaz Métro appliquait la méthode comptable de l'acquisition prévue, en vertu de laquelle la participation minoritaire était comptabilisée comme si l'option de vente avait déjà été exercée par le partenaire ne détenant pas le contrôle (Investissement Québec) et les parts déjà acquises par Gaz Métro. Par conséquent, la participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL était comptabilisée dans le placement dans Gaz Métro GNL et un passif financier était comptabilisé à la valeur actualisée du prix de rachat de l'option de vente et sa réévaluation était comptabilisée à titre de frais financiers.

Selon les PCGR des États-Unis, à partir du 1^{er} octobre 2015, avec retraitement du bilan non consolidé au 30 septembre 2015, Gaz Métro a fait le choix de présenter la participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL comme une participation ne donnant pas le contrôle dans les états financiers consolidés. Ainsi, la participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL a été exclue des états financiers non consolidés et reclassée des autres éléments du passif à long terme vers le placement dans Gaz Métro GNL.

e) Autres ajustements

En vertu des PCGR du Canada, Gaz Métro utilisait une méthode selon laquelle elle présentait les variations des APR dans les activités d'exploitation et d'investissement à l'état non consolidé des flux de trésorerie, selon leur nature. En vertu des PCGR des États-Unis, à compter du 1^{er} octobre 2015, Gaz Métro utilise une méthode selon laquelle la totalité des variations des APR est présentée dans les activités d'exploitation à l'état non consolidé des flux de trésorerie, peu importe leur nature. L'état non consolidé des flux de trésorerie de l'exercice 2015 a été retraité en conséquence.

En vertu des PCGR du Canada, Gaz Métro utilisait une méthode selon laquelle l'amortissement trimestriel des APR était établi selon la méthode linéaire. En vertu des PCGR des États-Unis, à compter du 1^{er} octobre 2015, Gaz Métro utilise une méthode selon laquelle l'amortissement trimestriel des APR est constaté au même rythme où ceux-ci sont recouverts dans les tarifs, soit en fonction de la consommation des clients. Cette modification a entraîné une modification des bénéfices nets trimestriels de l'exercice 2015, mais n'a eu aucun impact sur le bénéfice net annuel de l'exercice 2015 ni sur les bilans non consolidés au 1^{er} octobre 2014 et au 30 septembre 2015.

En vertu des PCGR du Canada, les APR étaient tous présentés dans les actifs et passifs à long terme. En vertu des PCGR des États-Unis, les APR qui seront amortis dans les tarifs au cours des 12 prochains mois sont présentés à court terme au bilan non consolidé à compter du 1^{er} octobre 2015, avec retraitement des bilans non consolidés au 1^{er} octobre 2014 et au 30 septembre 2015. Une portion des équivalents de trésorerie soumis à des restrictions a également été reclassée afin de suivre la présentation du passif réglementaire auquel elle est associée.

24. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Les présents états financiers non consolidés et les notes afférentes reflètent l'évaluation par la Société des événements postérieurs à la date de clôture jusqu'au 14 décembre 2016, date d'approbation des états financiers non consolidés

DÉCLARATION D'UNE DISTRIBUTION

Le 23 novembre 2016, le conseil d'administration de GMi, agissant à titre de commandité de Gaz Métro, a déclaré une distribution trimestrielle de 48 503 \$, payable le 4 janvier 2017, à ses associés.

PLACEMENT PRIVÉ DE GMI

Le 6 octobre 2016, GMI a prêté à Gaz Métro un montant de 125 000 \$, portant intérêt au taux annuel de 3,28 % et venant à échéance le 9 octobre 2046. Le produit de l'émission a été utilisé pour le remboursement de dettes existantes et aux fins générales de la Société.

25. INFORMATIONS COMPARATIVES

En plus des changements présentés à la note 23, certains chiffres de l'exercice précédent présentés à des fins de comparaison ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.